

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

49

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

**Membres absents** : M. MILLOT - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme JUBAN - M. OUAZANA

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

##### Musée des Beaux-Arts - Acquisition d'œuvres - Demandes de subventions

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a l'opportunité d'acquérir diverses œuvres venant compléter les collections du Musée des Beaux-Arts, pour la somme totale de 88 500 €, qui ont été présentées à la commission scientifique interrégionale du 15 mai 2012.

Tout d'abord, quatre œuvres du photographe-plasticien Philippe Gronon, qui a été invité à exposer une série de vingt-sept versos (photographies de revers de tableaux) au Musée des Beaux-Arts et au musée Magnin, du 18 février au 21 mai dernier.

Deux œuvres sont données, au titre de la loi sur le mécénat du 1er août 2003. Il s'agit d'une part du verso n° 36, intitulé « Portrait de jeune homme à la toque », anonyme Italie 15ème siècle, Collection du musée du Louvre, pour une valeur de 6 500 €, d'autre part du verso n° 31, intitulé « Etude pour la

course de chevaux libres », par Théodore Géricault, Collection du musée Magnin pour une valeur de 6 000 €. Un reçu fiscal sera délivré à l'artiste pour ces deux dons.

Deux autres oeuvres sont acquises par le Musée des Beaux-Arts pour une valeur de 20 000 €. Il s'agit du verso n° 39, intitulé « Croix » par Noël Dolla, Collection du musée d'art moderne de Saint-Etienne et du verso n° 29, intitulé « Portrait de Bernard Lammonoye » par d'Archeville, Collection du Musée des Beaux-Arts de Dijon.

Le Musée des Beaux-Arts fera également l'acquisition de seize dessins de Jean-Claude Naigeon, peintre français né à Dijon, pour une valeur totale de 50 000 €. L'acquisition d'un fonds cohérent de dessins permettant d'illustrer la variété des styles et des sujets abordés par Naigeon permettra de disposer d'un ensemble de référence pour cet artiste dijonnais.

Est également envisagée l'acquisition d'un grand dessin de Jean-Baptiste Lallemand, intitulé « Vue du port de Naples » pour une valeur de 8 000 €, qui permettra ainsi de présenter l'aspect le plus spectaculaire de la production dessinée de Jean-Baptiste Lallemand, encore absent des collections du musée.

Enfin, deux sculptures d'Henri Bouchard, sculpteur né à Dijon, viendront compléter la collection du Musée des Beaux-Arts. Il s'agit d'un bronze en marbre blanc intitulé « Tête de victoire », pour un montant de 10 500 €, et d'un don de Marie Bouchard, fille du sculpteur, intitulé « La fillette au lévrier ».

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'acquisition par la Ville, au bénéfice du Musée des Beaux-Arts, de deux photographies de Philippe Gronon, de seize dessins de Jean-Claude Naigeon, d'un grand dessin de Jean-Baptiste Lallemand et d'une sculpture d'Henri Bouchard, pour un montant total de 88 500 € ;

2 - solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour l'acquisition de ces œuvres ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**